



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête 26 sur les effectifs (agrégés) d'étudiants et leur diplomation auprès d'établissements d'enseignement supérieur

Prolongation pour 2025 – 2026

Mise à jour le 10 octobre 2025

Type d'opportunité : Reconduction d'enquête existante

Périodicité : Annuelle

Demandeur : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SIES. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Au cours de sa réunion du 12 mars 2020, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête 26 sur les effectifs (agrégés) d'étudiants et leur diplomation auprès d'établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif général de cette enquête, complémentaire au dispositif de remontées individuelles relatif aux établissements publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), des écoles artistiques et culturelles, des écoles de commerce et de gestion et autres écoles, est de contribuer à fournir des statistiques sur les inscriptions, sur les diplômés et les parcours des étudiants de l'ensemble de l'enseignement supérieur français pour alimenter le débat sur l'école au sens large et éclairer les décideurs aussi bien privés que publics. Les informations recueillies permettent aussi de répondre à des demandes du Cabinet du ministre et à des questions parlementaires, de remplir des questionnaires internationaux (Unesco, OCDE, Eurostat) faisant l'objet d'un règlement européen, de calculer des indicateurs de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Historiquement, l'ensemble des remontées d'information sur les effectifs étudiants était au niveau agrégé. Les établissements qui n'étaient pas soit sous tutelle du MESRI ou du MENJ, soit une école d'ingénieur, étaient interrogés via cette enquête 26.

Le champ de cette enquête s'est réduit au fur et à mesure de l'intégration des établissements dans le dispositif SISE (système d'information du suivi de l'étudiant) qui permet de remonter des informations individuelles. Il couvre en 2018 moins de 2% des effectifs de l'enseignement du supérieur.

Les questionnaires portent sur les inscriptions prises par les étudiants, les formations dans lesquelles ils sont inscrits, leurs caractéristiques sociales, démographiques et scolaires, les diplômes obtenus.

L'enquête est réalisée annuellement par le Sies auprès des établissements d'enseignement supérieur non intégrés dans le dispositif Système d'information du suivi des étudiants (SISE) ou hors tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ). Elle est exhaustive auprès d'écoles privées hors contrat, d'écoles administratives et juridiques, d'écoles de journalisme, etc. (320 établissements).

La collecte se déroule d'octobre N jusqu'à janvier N+1. Les écoles remplissent un questionnaire en ligne via une application sécurisée sur Internet.

Les utilisateurs de ces données sont les agents du service statistique ministériel du MESRI (SIES), et, sur demande, aux seules fins statistiques d'étude ou de recherche scientifique, les services statistiques académiques et les organismes de recherche et les chercheurs (après signature d'une convention avec le SIES).

Les publications sont prévues au mois de juin de l'année suivant la collecte (N+1).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** au renouvellement de cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années, soit pour les années scolaires 2020-2021 à 2024-2025.

Prolongation accordée pour 2025-2026 par la commission Services publics et services aux publics le 23 septembre 2025